

Un moyen plus ludique, mais pas moins exigeant

École » Un nouveau moyen d'enseignement du français a été élaboré au niveau romand. Une expo le présente jusqu'au 17 juillet.

Déguisés en chimistes, deux enfants de 6H présentent une expérience scientifique, détaillant la méthode, les précautions à prendre, les hypothèses, puis les résultats. On s' imagine qu'il s'agit de sciences alors que les enfants travaillent leur expression orale. «C'est le principe de l'interdisciplinarité», explique David Bürki, directeur de publication des moyens d'enseignement romands à la Conférence intercantonale de l'Instruction publique (CIP).

Pour la première fois, les cantons de Suisse romande ont réalisé ensemble une méthode d'enseignement du français qui va actuellement de la 1H à la 8H. Elle sera bientôt prolongée jusqu'à la fin de l'école obligatoire.

Dans le canton, elle a été progressivement introduite depuis 2024. Les élèves de 8H seront les derniers à la découvrir dès la rentrée 2026. Un an plus tard, ils pourront poursuivre avec la même méthode au cycle d'orientation.

Selon une étude nationale publiée en mai 2025, seuls 42% des élèves fribourgeois francophones ont acquis les compétences fondamentales en orthographe en 11H. C'est à peine mieux que la moyenne romande. Cette enquête avait suscité de nombreuses réactions au niveau politique. «Nous espérons que ces nouveaux moyens d'enseignement répondent à ces critiques et à ces questionnements», souligne Sylvie Bonvin-Sansonnen, directrice de la Formation et des affaires culturelles.

Ces tests avaient notamment montré un important écart entre les élèves

en prégrammés, dont la grande majorité atteint les objectifs, et ceux en exigence de base dont à peine un cinquième arrive à tirer son épingle du jeu. «Cette nouvelle méthode doit aider les élèves qui ont le plus de peines», explique la conseillère d'Etat.

David Bürki prend pour exemple un exercice de compréhension bâti autour du récit d'aventure. «Les élèves font une lecture commune, puis choisissent un livre adapté à leurs capacités.» Pour les enfants qui ont besoin de manipuler des objets, l'apprentissage se fait avec des jeux de cartes ou des machines. «C'est ludique, mais cela reste un apprentissage exigeant», précise la conseillère d'Etat. Car les objectifs n'ont pas changé et la dictée n'a jamais été abandonnée à Fribourg. «Mais elle est présentée différemment. Ce n'est plus une dictée sanction qui fait peur», relate Sylvie Bonvin-Sansonnen.

Auparavant, la méthode d'enseignement utilisée dans les écoles était d'origine française. Ces nouveaux moyens ont été élaborés par la CIP et tiennent compte des particularités romandes. «L'attention est mise à la consolidation de l'orthographe, la grammaire ou le vocabulaire, mais davantage comme des outils pour bien communiquer», précise Sylvie Bonvin-Sansonnen. Sur le terrain, un grand travail a été effectué pour former et soutenir les enseignants. «La qualité d'un moyen d'enseignement ne garantit pas à elle seule la réussite de sa mise en œuvre», rappelle Frédéric Gander, inspecteur scolaire.

Une exposition, vernie lundi et visible jusqu'au 17 juillet dans l'ancienne Haute Ecole pédagogique à Fribourg, retrace les différentes étapes qui ont mené à la conception de ce moyen d'enseignement du français. »

DOMINIQUE MEYLAN

Ben & Léo se séparent

Fribourg » Ils sont à la tête de l'Apollon, du Jo. Bar de quartier à Fribourg et de deux restaurants Kumo, Tun à Bulle et l'autre dans la capitale cantonale. Benoît Waber et Léonard Gamba, plus connus sous le nom de Ben & Léo se séparent. Ils l'ont annoncé sur Instagram ce mardi.

Une décision qui leur permettra «d'ouvrir de nouveaux horizons, tant personnels que professionnels». Les établissements resteront quant à eux ouverts. Léonard Gamba continuera d'exploiter l'Apollon et le Jo. Bar de quartier avec ses associés. Pour Benoît Waber, «c'est une page blanche à remplir, mais un esprit créatif qui tourne déjà à plein régime».

Les compères informent par ailleurs qu'ils remettront les deux restaurants japonais Kumo le 1^{er} août à un autre duo «connu de longue date», qui développera un nouveau concept. Ben & Léo devraient dévoiler l'identité des repreneurs mercredi et préciser que les clients ont jusqu'au 31 juillet pour venir y déguster un bol de ramen. » VIM

Le secteur israélite de Saint-Léonard ne changera pas de statut, après plusieurs années de litige

Une sérénité retrouvée au cimetière

« PATRICK CHUARD

Ville de Fribourg » «Enfin! Nous sommes heureux d'avoir pu trouver un compromis pour sauver notre cimetière», soupire Claude Nordmann, président de la Communauté israélite de Fribourg. La capitale cantonale annonçait ce mardi avoir signé une convention avec la communauté pour la pérennité du secteur du cimetière juif de Saint-Léonard.

Les 160 tombes historiques de cette partie du cimetière communal continueront de bénéficier d'un régime particulier et d'une garantie de perpétuité, conformément aux préceptes de la religion juive. Cet accord met fin à une polémique de plus de deux ans entre la communauté juive et les autorités.

«Nos défunts et ceux de toutes les familles israélites enterrés ici peuvent reposer en paix. Je suis quand même triste qu'il aura fallu autant de temps pour faire valoir nos droits historiques», confie Claude Nordmann. Il rappelle que la communauté avait donné son accord pour un renouvellement de convention en 2011 déjà et que le dossier était resté en suspens depuis lors.

Egalité des défunts

La révision du règlement de Saint-Léonard, décidée par les autorités en 2024, avait fait sortir la Communauté israélite de ses gonds. Les nouvelles dispositions, entrées en vigueur en janvier de cette année, prévoyaient qu'un seul et même règlement s'applique pour tout le monde au nom de «l'égalité entre les défunts». A savoir une taxe de base d'entrée de 3500 francs pour les non-résidents de la ville et une taxe de base d'au moins 1200 francs pour une concession, laquelle est renouvelable contre le paiement de nouvelles taxes.

Ces dispositions rendaient caduque une convention antérieure prévalant depuis des décennies dans le secteur juif du cimetière, créé en 1912. A



Claude Nordmann, président de la Communauté israélite du canton de Fribourg, se dit heureux d'avoir «enfin» obtenu un compromis pour la pérennité du cimetière juif de Saint-Léonard. Charly Rappo/archives

savoir que le repos perpétuel des morts était garanti à cet endroit, sans taxes communales. La petite communauté de Fribourg, aux effectifs vieillissants, aurait dû déboursier quelque 400 000 francs pour le renouvellement des concessions de l'unique cimetière religieux du canton, ce qui mettait son existence en péril. Le nouveau règlement était ressenti comme injuste car «il ne tient aucunement compte de nos préceptes religieux qui inter-

disent de désaffecter nos tombes», soulignait Claude Nordmann l'an dernier.

«Solution respectueuse»

La convention signée avec la commune, après plusieurs mois «d'intenses discussions», reconnaît que la situation demeure inchangée dans le carré historique. La Communauté israélite a notamment fait valoir que plusieurs tombes et le carré confessionnel lui-même étaient des monuments historiques.

En revanche, l'extension de ce secteur confessionnel et les nouvelles tombes israélites créées à l'avenir suivront les mêmes règles que l'ensemble du cimetière. «Chaque partie a fait un effort pour aboutir à cette convention», reconnaît le syndic, Elias Moussa (ps). «L'accord trouvé respecte à la fois la volonté historique qui prévalait depuis plusieurs décennies et garantit en même temps l'égalité de traitement entre les défunts voulue dans

le règlement voté par le Conseil général.»

La Fédération suisse des communautés israélites (FSCI) a salué mardi un compromis qui est synonyme, selon elle, de «renforcement de la liberté religieuse». La faitière, qui avait lancé la ville de Fribourg après l'adoption du nouveau règlement du cimetière en 2024, salue une solution «pragmatique et respectueuse». Ajoutant: «Le compromis trouvé montre que le dialogue et la coopération

constructive peuvent mener à des solutions acceptables, en particulier sur des questions sensibles».

Secteur musulman

La ville de Fribourg annonce également avoir signé une convention avec l'Union des associations musulmanes du canton de Fribourg (UAMF). Ce secteur confessionnel nouvellement créé permet d'ensevelir des défunts selon les traditions islamiques. Celles-ci prévoient notamment que les tombes soient tournées vers La Mecque. Deux premiers enterrements avaient eu lieu dans ce secteur en janvier dernier.



«Chaque partie a fait un effort pour aboutir à cette convention»

Elias Moussa

La religion musulmane, tout comme la religion juive, préconise l'inviolabilité des sépultures. Or, les nouvelles tombes conventionnées de Saint-Léonard bénéficient de conventions extensibles sur une période de huitante ans au maximum. Membre de la commission des cimetières de l'UAMF, Danielle Gonin Jmaas se félicitait au début de l'année d'avoir obtenu une garantie de la ville pour que les ossements des défunts enterrés à Saint-Léonard ne soient jamais exhumés. »

Le Conseil général de Rue a validé des comptes déficitaires en attendant une éventuelle hausse d'impôt

Rue manque de liquidités

« CHARLES GRANDJEAN

Glâne » Rue est suspendue à ses deniers publics. Sa population décidera du sort du budget 2026 (et de l'ampleur de son déficit projeté) lors d'un double référendum, le 14 juin, contre une hausse de la fiscalité des personnes physiques de 77 à 95% et de la contribution immobilière de 1,5 à 2,5%.

En attendant, son exercice 2025 déficitaire de 9000 francs pour un total des charges de 13 millions de francs a été validé lundi à l'unanimité des 26 conseillers généraux présents. Or, le budget 2025 tablait sur une perte de 726 301 fr. «On équilibre à peu près, mais uniquement grâce à des revenus extraordinaires», tempère l'administrateur des finances Gaëtan Muller.

Signaux d'alerte

Parmi ces produits exceptionnels: des impôts sur le revenu et des contributions immobilières d'années antérieures, une subvention unique pour la fusion (586 800 fr.) et un prélèvement de 549 000 fr. sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif qui prendra fin en 2031. «Après, ce sera un manque de produit à combler.» La commune alerte aussi sur plusieurs indicateurs dans le rouge. A commencer par un taux d'endettement net à 231% (dette nette divisée par revenus fiscaux), alors que le taux est considéré comme mauvais au-dessus de 150%. L'autofinancement est insuffisant.

«On a des charges financières liées à nos emprunts qui commencent à peser sur le compte de résultat», poursuit l'administrateur. La commune emprunte pour environ 14 millions de francs à mi-janvier. La dette nette par habitant s'élève à 6783 francs. Constat de l'administrateur: «On se retrouve dans une situation où la commune est obligée de s'endetter pour dégager des liquidités pour financer



La cité de Rue est désargentée. Antoine Vulliod-archives

chaque mois les activités qui font tourner notre commune et notre administration.»

Liquidités engagées

Lors des questions, Christian Gast, du groupe Avenir Ville campagne (Avica), a souhaité connaître la provenance des 5 mio de fr. de liquidités pourtant présentes au 31 décembre. «Sur ces 5 mio, 3 mio proviennent d'un emprunt pour rembourser 3 autres millions», répond l'administrateur. Reste 2 millions, «ils sont disponibles, mais engagés», complète le syndic. Joseph Aeby cite plusieurs investissements routiers. «Nous n'avons pas de fonds propres disponibles.



«Nous ne dégageons pas de cash»

Joseph Aeby

Lorsque nous investissons, nous empruntons aujourd'hui le 100% de la somme. Nous ne dégageons pas de cash qui permet de participer aux dépenses courantes.»

Or, ce sont ces 5 millions de liquidités, pourtant déjà engagées, qu'on invoque les référendaires comme argument contre la hausse d'impôts, prétendant que la commune disposerait «des moyens nécessaires pour assurer ses dépenses courantes et faire face à d'éventuels déficits temporaires» (notre édition du 22 mai). Ces mêmes référendaires arguaient d'un résultat cumulé de 11 millions. Cette somme inscrite au bilan a aussi interpellé un élu. «Est-ce mobi-

lisable rapidement?» interroge Sylvain Chevaley (Avica).

«Non. Ce n'est pas du cash disponible, répond l'administrateur. Comptablement, c'est de la fortune, principalement du patrimoine administratif. C'est ce qui fait que la commune n'est pas en situation de surendettement. En revanche, on commence à être dans un cercle vicieux si on continue à financer nos investissements par l'emprunt uniquement.»

«Est-ce que le budget 2026 vous semble toujours cohérent au regard des comptes 2025?» a sondé Dimitri Burnier du groupe Horizon commun. Joseph Aeby juge dans l'ensemble

les charges et revenus «assez conformes à la réalité». Il entrevoit toutefois un impact du refus de la loi sur l'assainissement des finances de l'Etat (LAFE).

«Ceci aura un effet positif sur deux écritures du budget 2026 en faveur de la commune, pour environ 300 000 francs. Par contre, le canton n'a pas tout réglé. Il semblerait que dans certains domaines, notamment la mobilité, des dépenses supplémentaires que nous avons inscrites seront maintenues», développe le syndic. Les investissements nets s'élevaient à 4,56 millions. Un montant qui s'explique par des investissements des quatre communes avant fusion. Dont 3 millions de francs dépensés pour les routes.

Règlement retoqué

Les élus ont par ailleurs suivi l'avis de la commission financière en décidant largement (11 abstention) de reporter le vote sur le règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux. Ce règlement revoyait entre autres le calcul de la taxe de base, ainsi que la limite maximale de la taxe d'exploitation, passant de 1,25 à 4 fr. par m³ d'eau consommée.

La commission financière a regretté de ne pas pouvoir «apprécier l'impact global des changements à l'échelle de la commune», ainsi que l'absence d'«éléments financiers détaillés». En revanche, les élus ont adopté à l'unanimité un règlement sur les soins dentaires hospitaliers.

Pour le foot

Le Conseil général a en outre validé (20 oui, 4 non, 2 abstentions) une demande de caution (60 000 fr.) pour la réfection des infrastructures du club de l'US Rue à Promasens. Le risque de cette caution est jugé à la fois «limité», mais bien «réel», par la commission financière. Qui a relevé que plusieurs exercices récents de l'US Rue présentaient des déficits. Pour se prémunir de ce risque, les deux parties ont signé une convention. »

Les comptes font l'unanimité à Bulle

Finances » Les comptes 2025 de la ville de Bulle ont été approuvés lundi soir par le Conseil général. Mais la prudence reste de mise, s'accordent les élus.

S'il est une bonne nouvelle qui fait l'unanimité, c'est celle qui touche aux finances communales. La ville de Bulle ne fait pas exception. Ses comptes 2025, qui bouclent sur un excédent de produits de 1,84 million de francs pour 146,18 millions de francs, ont été approuvés par un grand oui lundi soir, lors de la séance du Conseil général. Un oui électronique, puisque le législatif inaugurerait ce soir-là ce nouveau mode de vote, qui remplace désormais celui à main levée.

Alors que le budget tablait sur une perte de 6,75 millions de francs, l'amélioration s'élève donc à près de 8,6 millions de

francs. «Une bonne surprise» – ce sont les mots du syndic, Maxime Pasquier – qui s'explique par des recettes fiscales supérieures aux prévisions (notre édition du 23 mai 2026) et des charges maîtrisées, en baisse de 1,79 million.

Un résultat positif, mais «en demi-teinte», observe le conseiller communal Jérôme Tornare, en charge des finances. Du point de vue opérationnel, avant prise en compte d'un revenu extraordinaire de 3,6 millions de francs prélevé sur la réserve de réévaluation, les comptes bouclent sur un déficit de 1,8 million.

Face à des indicateurs qui ne sont «pas très bons» et une dette nette qui se monte à plus de 112 millions de francs, le grand argentin recommande la prudence. «Il faudra prioriser», avertit-il. «Et trouver des solutions pour financer les infras-

tructures régionales (EMS, CO et centre sportif) dont la construction est prévue ces prochaines années.»

Prioriser, c'est aussi ce que recommande la commission financière, qui estime par ailleurs que des économies sur les charges de fonctionnement sont possibles. «La limite de 15 millions d'investissements par an doit demeurer un plafond maximal», estime son président François Mooser (ps). Une observation que partage le groupe Le Centre, qui préconise en outre une optimisation du coût des projets.

«L'endettement est un point de vigilance important, mais la ville dispose de réserves et de capacités fiscales solides», commente pour sa part Matteo Sudan, pour le groupe PLR. Selon lui, la hausse d'impôt refusée par la droite lors de l'établisse-

ment du budget 2025 ne se justifie pas davantage aujourd'hui et «un seul exercice déficitaires» ne saurait la justifier.

Si l'UDC «invite le Conseil communal à réduire les investissements au strict nécessaire pour le prochain budget», la gauche livre un autre message. «Le PS et les Verts enjoignent au Conseil communal de prendre ses responsabilités, en ayant le courage lors du prochain budget de prévoir les engagements nécessaires à un fonctionnement normal de l'administration et d'étudier la longue liste des investissements repoussés depuis plusieurs années», expose Carole Fritsch (ps).

Et d'ajouter: «Avec des recettes qui ne couvrent plus les dépenses courantes, pouvons-nous écarter définitivement une hausse d'impôt? Rien n'est moins sûr.» » JULIE RUDAZ

Des mesures dénoncées

Ville de Fribourg » Les comptes 2025 de la capitale cantonale sont dans le rouge, affichant un déficit de 21,5 millions de francs pour un total de 320 millions de dépenses. Ils ont été approuvés mercredi dernier par le Conseil général de la ville de Fribourg. A cette occasion, l'exécutif a également présenté les contours d'un plan d'économies pour redresser la situation.

Des mesures «sur le dos du personnel», selon le Syndicat des services publics (SSP), qui les dénonce ce mardi dans un communiqué. Les autorités prévoient notamment de freiner la création de nouveaux postes de travail, ce qui irait «à l'encontre des besoins de plusieurs services de la ville». Le SSP pointe notamment un manque de personnel dans le secteur de l'accueil extrascolaire ainsi que des conditions de travail précaires.

Pour le syndicat, la capitale cantonale devrait «retirer son programme d'austérité» et se concentrer plutôt sur les recettes, qui font défaut dans l'exercice 2025. «Nous pensons, plus particulièrement, à l'imposition sur le bénéfice et le capital des entreprises, qui a fortement diminué», relève-t-il.

Enfin, le SSP estime que «la situation financière de la ville de Fribourg est loin d'être catastrophique». Pour lui, la fortune qui s'élevait à 207,2 millions au 31 décembre 2025 est «considérable pour une ville de la taille de Fribourg». Il souligne par ailleurs que, si les comptes des deux dernières années ont été déficitaires, «il conviendrait de rappeler que les 9 derniers exercices comptables (2015 à 2023) s'étaient soldés par des bénéfices, parfois très importants.» » VICTORIA MARTIN